

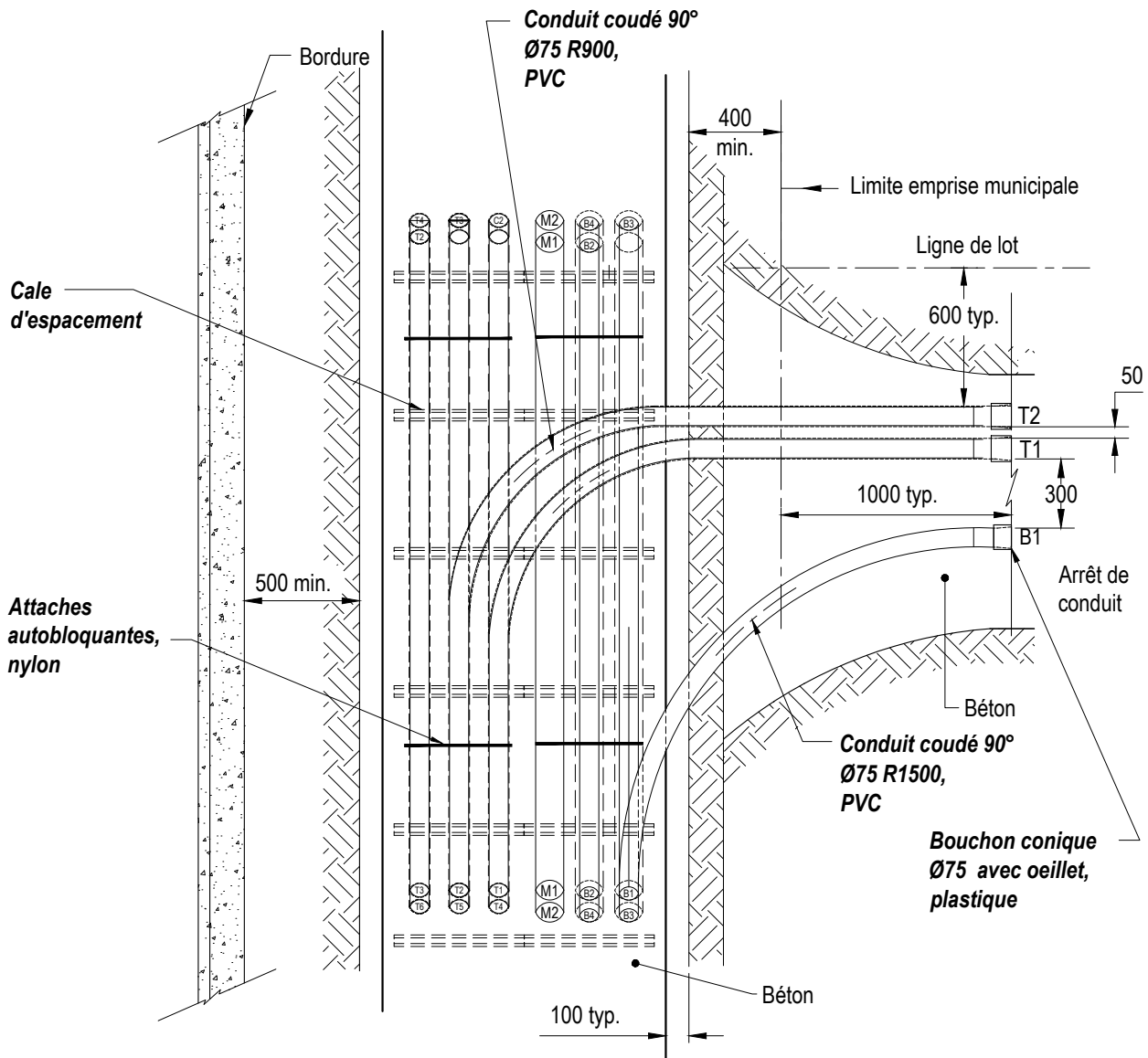
Vue en élévation

B = Conduit BT Réseau résidentiel HQ
M = Conduit MT Réseau principal HQ
T = Télécommunications

Notes :

- La disposition des conduits de branchement par rapport à la ligne de lot peut-être inversée selon le projet.
- Les conduits de branchement sont placés au-dessus des conduits principaux de chaque entreprise.
- 1- Prendre en considération les dispositions de la loi sur la santé et sécurité du travail pour les profondeurs d'excavation supérieures à 1,2 mètres ou pour des conditions de sol en place n'offrent pas la stabilité nécessaire à des parois verticales.
- 2- Le séparateur doit être un panneau de bois d'une épaisseur de 19 mm

	Élaboration : Carole Bessette, ing.	COUPE TYPE D'UNE TRANCHEE COMMUNE BRANCHEMENTS LATÉRAUX	N° : 101-1150-01	
	Ingénieur : 		Volume : B.41.21	
NORME	Carole Bessette, ing. Permis OIQ #105141	CANALISATIONS BÉTONNÉES	Date : 2020-03	Révision : 00
		CANALISATIONS SOUTERRAINES	Page : 1 de 2	
Échelle : 1:20				



**Vue en plan
Branchements latéraux**

Note :

- La disposition des conduits de branchement par rapport à la ligne de lot peut être inversée selon le projet.

	Élaboration : Carole Bessette, ing.	COUPE TYPE D'UNE TRANCÉE COMMUNE BRANCHEMENTS LATÉRAUX	N° : 101-1150-01	
	Ingénieur : <i>C. Bessette, ing.</i> <small>2020-03-13</small>		Volume : B.41.21	
NORME	Carole Bessette, ing. Permis OIQ #105141	CANALISATIONS BÉTONNÉES	Date : 2020-03	Révision : 00
	Échelle : 1:30	CANALISATIONS SOUTERRAINES	Page : 2 de 2	